

# Compte-rendu de l'Instance de Proximité Champagne-Ardenne du 10/03/2022



## Présents pour les représentants de proximité :

Régis ENGRAND (FO) - Carole Herbin (CGT) – Annabelle Igier (CGT)

## Présents pour la direction :

Vincent RAGON, Chef de centre par intérim, France 3 Champagne-Ardenne

Thierry Gallot, Responsable IMG et APS, France 3 Champagne-Ardenne

Jean-Marc DUBOIS, Directeur Régional Grand Est - Secrétaire Général Réseau France 3

Catherine VINEAU-PATOUT, Directrice des Ressources Humaines, France 3 Grand Est

## 1. Point sur le développement régional : CASAR (intervention de Xavier RIBOULET)

Rappel de vos élus FO : la CASAR est la Commission d'Anticipation, de Suivi et d'Ajustement de la Régionalisation.

Après chaque réunion de la CASAR, la direction revient vers nous pour nous informer de l'avancement du projet de régionalisation porté par la direction du réseau.

La dernière réunion a eu lieu le 23 février. Xavier Riboulet (directeur de la proximité, en charge de la régionalisation) nous en présente les grandes lignes.

### « Trois gros dossiers ont été à l'ordre du jour de cette CASAR :

- Le sport (intervention de Fabrice Goll, directeur délégué en charge des sports pour le réseau) :

*Celui-ci a présenté trois opérations des antennes (fabriquées par les personnels de France 3).*

*La direction fait le constat qu'à chaque fois que du sport est proposé en région, les audiences sont très supérieures aux audiences « classiques » (de 3 à 5 points, il arrive même que l'on double le taux d'audience).*

*C'est l'une des volontés de Philippe Martinetti (directeur du réseau) de continuer à proposer du sport sur nos antennes, en particulier le dimanche après-midi, à condition de ne pas être en opposition frontale avec du sport sur France 2 ou France 3.*

*La direction reste consciente que le manque de moyens techniques ou financiers empêche parfois des régions de mettre à l'antenne des événements sportifs.*

*Cela reste néanmoins une partie importante du renouveau du réseau régional, de proposer à nouveau du sport, car c'était déjà le cas sur nos antennes il y a un certain nombre d'années mais ces dispositifs avaient été mis entre parenthèses.*

*Aujourd'hui on voit bien l'intérêt que peuvent avoir les téléspectateurs et les internautes de voir des rencontres régionales.*

Les élus FO regrettent qu'il y ait eu si peu de rencontres sportives proposées sur l'antenne de Champagne-Ardenne, et que pour celles qui l'ont été il a fallu avoir recours à des prestataires techniques externes qui ont de fait requis très peu de salariés en interne.

Nous espérons que la volonté de la direction du réseau soit suivie et que nous ayons dans un avenir très proche la possibilité d'en réaliser avec des moyens de fabrication internes.

La direction nous répond que la priorité reste la production en interne, vient ensuite la production par la Fabrique et en dernier le recours à un prestataire extérieur.

Elle met en avant la prochaine captation sportive qui aura lieu le 23 mars au stade de l'Aube, pour le match de football du Variétés Club de France en soutien à la cause féminine.

On ajoute une caméra et un présentateur pour une diffusion sur le numérique du signal fourni en partie par Bein Sports.

Le CCR de Nancy et le DSNG de Reims seront sur place pour un 18.30 spécial. Cette opération requiert 3 techniciens de Reims.

La direction nous dit qu'il s'agit d'un choix de politique interne, pour valoriser le sport féminin dans le Grand Est.

- **La plateforme numérique France Bleu et France 3 (intervention de Frédérique-Marie Lamouret, directrice de la stratégie numérique des régions France 3) :**

*Le nom du site commun à venir a été annoncé officiellement le 7 mars par Delphine Ernotte : "ICI par France Bleu et France 3".*

*Les réunions hebdomadaires pour cette nouvelle plateforme sont toujours en cours. Le travail se fait avec les directions du numérique et les directions de l'information de nos deux entreprises pour savoir comment va se passer la coordination et comment les choses se mettront en place.*

*Le projet éditorial commun est en cours de finalisation.*

*L'objectif est de fixer une charte commune et partagée mais chacun restera responsable de son édition.*

*Mme Lamouret a annoncé que deux personnes (une de France Bleu et une de France 3) seront nommées pour assurer la coordination au quotidien, travailler à l'observation de « cas pratiques » et écrire des modes opératoires.*

*L'arbitrage fait par la tutelle (la DGMIC, Direction Générale des Médias et des Industries Culturelles) amène un lancement en deux temps de cette offre numérique commune :*

- 1. Lancement d'une application pour les mobiles et les tablettes dès le 31 mars (au plus tard entre le 31 mars et le 10 avril).*

*Cette application sera basée sur celle de France Bleu, car France 3 n'a pas d'application et celle de France Bleu fonctionne plutôt bien.*

*Les maquettes pour Apple et Android seront livrées vers le 15 mars, avec une mise en service 15 jours ou 3 semaines après.*

*Nous apporterons donc nos contributions à l'application modifiée de France Bleu qui sera le relais du numérique commun entre nos deux entreprises jusqu'à ce que le site internet soit disponible.*

- 2. Lancement du site internet commun ICI au mois de septembre. L'URL (adresse internet) de France Bleu disparaîtra à ce moment-là, tandis que FTV conservera l'URL de francetvinfo.fr.*

*FTV aura donc une double proposition, une très locale en commun avec France Bleu (ICI), et une plus nationale (France Info).*

*L'arbitrage de la tutelle est donc à terme plutôt à l'avantage de FTV, même si c'est l'application de France Bleu qui sera mise en avant à partir du 31 mars.*

Les élus FO s'interrogent quant à la réelle pertinence de cette nouvelle lubie gouvernementale imposée sans doute trop rapidement à France Bleu et FTV.

La direction ne sait pas encore précisément comment se fera la coordination et le référencement des sujets. « On ne sait pas si le référencement se fera au niveau des antennes locales entre France Bleu et France 3, au niveau de la grande région ou si ce sera géré par Paris, on y travaille encore. On a une vision mais les décisions définitives n'ont pas encore été complètement prises.

Si un papier est fait par France Bleu sur notre territoire et si on fait le même en disant des choses très différentes ça va être compliqué. Il faut voir comment éviter cela et voir comment un papier fait par l'un peut-être embeddé d'une façon ou d'une autre par l'autre entité avec un apport différent avec un choix d'angle différent. Ce n'est pas encore tranché même s'il y a des réunions pour travailler sur ce sujet. »

Face à tant de points d'interrogation, les élus FO sont impatients de connaître les décisions finales...

À la question de la charge de travail supplémentaire que cette plateforme ne manquera pas d'engendrer, et malgré toute la bonne volonté de la direction qui assure vouloir le contraire, les élus FO restent sceptiques.

La direction nous répond que « certes il faut prendre en considération qu'il y aura du temps d'échange à avoir avec France Bleu donc une charge de travail supplémentaire, mais la volonté c'est qu'on ne l'augmente pas de 50%, il faut voir jusqu'où on peut aller ».

**Avec de telles réponses, nous voilà totalement rassurés !**

- **Déploiement du site de qualification de Strasbourg (régie automatisée):**

*Celui-ci fait suite à l'expérimentation des régies automatisées sur le site de Rouen.*

*Le problème du site de Rouen était que les tests se faisaient alors que le journal du midi et du soir étaient en préparation. On s'est rendu compte que cela ne pouvait pas passer (« ce fut un fiasco » dicit Xavier Riboulet).*

*L'avantage du site de Strasbourg est d'avoir un studio et une régie MOSAR décorrelés du quotidien ce qui permet de travailler plus librement.*

*La régie MOSAR est à l'heure actuelle déployée dans 5 antennes du réseau France 3 (dont Reims) et le sera à terme dans 23 antennes.*

*Notre volonté est d'avoir une méthode de travail commune car on constate aujourd'hui qu'il existe différentes façons de travailler au sein des 5 antennes, avec 4, 5 ou 6 personnes pour la fabrication d'un JT selon les régions.*

*On souhaite donc voir quelle est la méthode la plus efficace pour avoir une base de travail réelle et la proposer à ceux qui dans quelques mois ou quelques trimestres s'équiperont de la régie MOSAR (traduction des élus FO : définir le potentiel humain avec ce nouvel outil).*

*L'idée est également d'ajouter l'automate de régie et l'assistant de production pour voir ce que nous sommes en capacité de faire avec cet outil.*

*Il n'y a pas de volonté de se passer des personnels qui travaillent aujourd'hui en régie, loin de là.*

*On souhaite d'abord avoir toujours à disposition le top du matériel que nous pouvons proposer à nos salariés, garder l'efficacité et l'excellence de la qualité de notre mise en images et proposer les formations qui vont bien à l'ensemble de nos salariés.*

*La direction souhaite constituer une équipe référente avec le personnel des régions, volontaires et/ou désignés par le chef de centre.*

*Michael Friederich (directeur de l'exploitation et des moyens du réseau France 3) présentera le calendrier des étapes de tests aux chefs de centre, qui devront à leur tour présenter le projet à leurs équipes.*

*Chaque antenne aura 2 référents exploitants par antenne (46 personnes au total).*

*Le choix des référents dans chaque antenne se fera sur la base du volontariat. Si deux volontaires se présentent tant mieux, sinon il y aura une personne désignée par le chef de centre. Si trois volontaires se manifestent il y aura alors tirage au sort.*

*Ces référents se déplaceront à Strasbourg entre le mois de septembre et de décembre 2022 (ces dates ne sont pas encore fermes et définitives) pour prendre l'outil en main, échanger sur les scénarios à construire avec le nouvel assistant de production et tester le workflow. Open Média sera intégré dans ces tests.*

*Ils utiliseront l'outil, amèneront la façon dont nous souhaitons le déployer, verront les qualités et les défauts qu'il peut avoir et travailleront sur des workflows.*

*S'il n'y a pas de workflow spécifique à la réalisation d'une émission, d'une PAE ou d'un JT (simple ou compliqué) les choses ne peuvent pas se mettre en place.*

*L'avantage de cet outil c'est qu'il est débrayable, on ne l'utilise pas 365 jours par an. Si une antenne a un besoin spécifique de collaborateurs, de salariés ou de techniciens pour avoir une double ou une triple activité (des émissions spéciales, une PAE, un match en extérieur) on pourra voir comment déployer cet assistant de production pour permettre que tout puisse être fait en interne, et répondre au souhait du directeur du réseau d'accentuer notre présence sur nos antennes.*

Que d'envolées lyriques et de superlatifs dans cette présentation ! Cet outil magique va donc permettre de dégager du potentiel humain et d'accentuer notre présence sur nos antennes... Les élus FO ressentent une gêne palpable dans l'expression et l'emploi de certains mots par Xavier Riboulet. L'art de la rhétorique peut en effet permettre de faire passer pour angélique et bienveillant un projet qui ne l'est peut-être pas tant que ça dans ses desseins...

La direction qui à l'heure actuelle n'est même pas en mesure d'expliquer la façon de travailler de chaque région (différence numérique et composition des équipes) pour la fabrication d'un JT souhaite malgré tout uniformiser le workflow dans l'ensemble des régions...

Les élus FO tiennent à rappeler à la direction que malgré un progrès technologique certain, la réduction du potentiel humain en régie amènera *de facto* une perte de souplesse et de réactivité.

La rédaction devra donc faire face à de très sérieuses contraintes dans sa façon de travailler, conséquence qui sera loin d'être un progrès à l'antenne.

## **2. Bilan absentéisme second semestre 2021 et bilan AT 2021 (documents transmis aux élus)**

L'analyse précise de ces documents fait ressortir que le taux d'absentéisme moyen à la fin décembre 2021 est de **5,04%** dont :

- 3,37% pour l'absentéisme maladie
- 1,16% pour l'absentéisme longue durée
- 0,17% pour l'absentéisme accident du travail
- 0,34% pour l'absentéisme maladie COVID (il a été demandé aux gestionnaires de paie de pouvoir identifier les arrêts de travail « classiques » et ceux liés au COVID, afin d'avoir une traçabilité et de voir ce que représente l'absentéisme COVID)

**La direction fait ressortir plusieurs données :**

- Sur l'année 2021, le taux d'absentéisme global varie entre 2,76% (taux le plus faible en janvier) et 7,91% (taux le plus élevé en décembre).

- Le taux d'absentéisme est de 3,54% chez les journalistes et de 6,43% pour les PTA.
- Les tranches d'âge au-dessus de 55 ans ont des taux d'absentéisme plus élevés.
- Pour l'antenne de Reims le taux d'absentéisme de la population féminine est moins élevé que chez les hommes (3,14% pour les femmes, 6,57% pour les hommes).
- Les absences de courtes durée (de 1 à 7 jours) concerne 35 salariés au total sur l'année en 2021, 43 salariés en 2020.
- Comparaison avec les années précédentes :

|  | 2019  | 2020  | 2021  |
|--|-------|-------|-------|
| <b>Taux d'absentéisme moyen en Champagne-Ardenne</b> | 6,26% | 6,19% | 5,04% |

La direction considère que le taux global est plutôt raisonnable en Champagne-Ardenne, d'autant plus en cette période de crise sanitaire.

Le taux d'absentéisme moyen est de 6,30% pour l'ensemble du Grand Est.

### 3. Point emploi

**Rappel de vos élus FO : dès lors qu'un poste publié ne reçoit pas de candidature à la mobilité interne, celui-ci fera l'objet d'une deuxième publication, puis d'une troisième s'il n'y a pas eu de demande de mobilité interne lors de la deuxième publication.**

**Ce n'est donc qu'à partir de la troisième publication que les candidatures CDD sont examinées.**

**Les postes sont publiés les jeudis pour une durée de 3 semaines.**

- **Poste Responsable de Centre (ex Romain Gueugnon) :** Les cabinets de recrutement externe sont toujours en cours de consultation, il n'y a pas eu de candidatures satisfaisantes suite aux différentes publications en interne. Michaël Friederich (directeur de l'exploitation et des moyens du réseau France 3) continue également sa prospection en interne.

Devant les difficultés à trouver un candidat, un débat s'installe entre la direction et les élus sur l'attractivité de ce poste, notamment au niveau de la position salariale, des responsabilités qui en découlent et de la situation géographique de Reims.

La direction évoque des difficultés globales au niveau du recrutement dans l'encadrement, aussi bien pour la technique que pour la rédaction.

Elle reconnaît qu'il est sans doute plus facile de recruter dans le sud que dans le nord, mais que pour autant on ne peut pas considérer que ce soit un problème de salaire.

**Les élus FO évoquent le problème d'évolution dans l'encadrement des PTA qui pour la plupart vont perdre en salaire lors du passage au forfait jour (fin de la valorisation des week-ends et des heures supplémentaires). Il est difficilement concevable de gagner moins d'argent en ayant plus de responsabilités.**

La direction ne nous dément pas, et concède qu'il faudrait sans doute revoir la politique salariale lors de ces évolutions de carrière, mais que pour autant la fonction de chef de centre n'est pas concernée par ce problème. En effet, on ne passe pas directement d'un poste de technicien à un poste de chef de centre, il y a d'abord le palier de l'encadrement à passer.

La direction nous dit qu'elle a désormais la main au niveau local pour faire des promotions salariales, ce qui n'était pas le cas il y a quelques années.

La direction assure qu'elle fait régulièrement remonter les difficultés de recrutement au niveau du réseau auprès de Nathalie Dené (en charge du développement managérial au niveau du réseau France 3), qui est elle-même bien consciente des problèmes rencontrés pour pourvoir combler des postes de chef de centre, rédacteur en chef, rédacteur en chef adjoint et même dans la fonction RH pour les postes de responsable ou autre.

Une analyse sera faite pour revaloriser ce type d'activité, les difficultés ne sont pas spécifiques à l'antenne de Reims.

- **Poste de documentaliste (ex Florence Gilbert)** : aucune candidature n'a été retenue suite à la troisième publication (du 11 janvier). La direction a décidé de ne pas faire de quatrième publication.  
Une nouvelle CDD a été inscrite au planning, elle sera formée à Reims ou à Strasbourg au mois de juillet. Il n'est pas possible pour la formatrice interne de débiter plus tôt le cursus en raison des formations et bascules NRCS en cours.  
Les documentalistes ont été informées de la situation lors de leur réunion de service du 1<sup>er</sup> mars.
- **Poste de chargé d'édition numérique (ex Amandine Caniard)** : recrutement en mobilité interne d'Anne-Laure Helleu au 1<sup>er</sup> mars 2022 (cette mobilité fait suite à son détachement).
- **Poste d'OPS (n°6445 ex Alain Lo-Voi)** : la troisième publication a pris fin le 3 mars. Les entretiens sont calés (il y a 3 candidatures) et la direction souhaite faire passer ce poste au COCA du mois d'avril.
- **Poste JRR (ex Laurence Laborie)** : ce poste est gelé pour la reconversion professionnelle d'Émilie Forzy.
- **Poste JRR (n°6215, ex Juliette Poirier)** : ce poste a été comblé avec le recrutement de Vincent Ballester au 1<sup>er</sup> mars 2022.
- **Poste JRR (n°6436, ex Florence Morel)** : la deuxième publication est terminée, la direction étudie une candidature interne en demande de mobilité.
- **Poste JRR (n°6505, ex Alexis Dumoulin, redéployé à Reims)** : ce poste a fait l'objet d'une deuxième publication le 10 mars car il n'y a eu que des candidatures de CDD.
- **Poste JRR (n°6537, poste du Grand Est redéployé à Reims suite au départ de Rachida Bettioui)** : la première publication a eu lieu le 10 mars.

#### **4. Information sur le bulletin de salaire : niveau de classification**

Suite à la signature de « *l'avenant 17 à l'accord collectif qui porte révision des dispositions relatives à la rémunération des personnels techniques et administratifs, des salariés relevant des emplois artistiques et des journalistes* », les salariés ont pu constater la disparition du niveau de placement « N » des bulletins de salaire.

Il est en effet indiqué à l'article 1 de cet avenant que les niveaux de placement sont supprimés. Existent désormais uniquement le groupe de qualification (1, 2 ou 3) et le niveau de classification (A, B ou C).

## 5. Point situation sanitaire Covid

Les modalités de sortie des mesures sanitaires à FTV n'étaient pas encore bien définies le jour de la tenue de l'instance de proximité.

La direction a envoyé une communication ce dimanche (le 13 mars) afin d'en préciser les contours :

- Le port du masque reste fortement souhaitable dans les salles où l'ouverture des fenêtres n'est pas possible lors de l'activité (régie, moyens mobiles, mixage...).
- Les équipements sanitaires restent à disposition selon les modalités actuelles des antennes : masques, autotests, lingette, gel.
- Lors des tournages à risques (tournages dans les EHPAD ou établissements de santé), des masques FFP2 sont mis à disposition lors de la prise des véhicules de reportage.
- Pour tenir compte de la diversité de leurs configurations, les plexiglass demeurent préconisés dans les cantines et lieux de restauration collectifs.
- En salle de maquillage, les mesures sanitaires actuelles sont maintenues à l'exception du port de la blouse.
- Les salles « LPI » (local de protection individuel) sont maintenues.

### Plusieurs points sont également à noter :

- Le télétravail n'est plus en vigueur à partir du 14 mars, les personnels devront donc revenir sur site à cette date.
- Les avenants télétravail qui ont été conclus s'appliqueront de plein droit à partir du 14 mars.
- Pour les salariés vulnérables un certificat médical devra préciser les conditions de leur exercice professionnel.
- Le lavage des mains, nettoyage des surfaces et aération des locaux resteront en vigueur.
- On garde le rythme habituel pour l'approvisionnement en masques, gel et produits de protection sanitaires.
- À l'heure actuelle ce sont les parents qui doivent se déclarer sur le site AMELI pour avoir un arrêt de travail dans le cas où un enfant est testé positif au COVID. Ce dispositif reste en vigueur tant que la sécurité sociale l'applique.
- Le traitement des cas contacts a été modifié le 8 mars sur le site AMELI.

**Vos élus FO sont à votre disposition pour toutes questions concernant cette réunion.**

**La direction attend les résultats des élections professionnelles en cours (du 10 au 16 mars 2022, avec un deuxième tour fixé entre le 31 mars et le 6 avril si le quorum n'est pas atteint lors du 1<sup>er</sup> tour) et la réunion du CSE réseau qui désignera les membres de l'instance de proximité pour pouvoir caler la date de la réunion du mois d'avril.**

**Cette réunion sera consacrée à l'élection du secrétaire et au mode de fonctionnement de l'instance, il n'y aura pas d'autres points à l'ordre du jour.**

**Régis Engrand**